

en portant le maximum de \$2,500 à \$25,000. Alors, ceux qui payent la taxe du timbre sur les chèques d'un petit montant auraient moins lieu de se plaindre.

M. LEWIS: Monsieur le président, je suis heureux que le ministre ait cru devoir se rendre au vœu des membres de l'Ouest, exprimé en faveur des petits producteurs. La taxe du timbre aurait causé un sérieux embarras aux cultivateurs de l'Ouest dont un grand nombre comptent sur les produits de la laiterie pour se soutenir. Ils seront reconnaissants au ministre pour le soulagement qu'il leur apporte. Je dis cependant, avec mon collègue de Mackenzie (M. Campbell), que le ministre pourrait faire davantage en élevant le minimum à \$10 au lieu de \$5, et mériter la gratitude des producteurs de l'Ouest.

L'hon. M. ROBB: Le trésor verrait ses recettes diminuer. Et il a besoin de recettes pour payer les intérêts de la dette nationale, pour le service des pensions et pour les frais de l'administration générale. Si je consentais à porter le minimum à \$10 en faveur des produits laitiers, je serais obligé de le faire pour tous les autres contribuables.

M. CAMPBELL: Laissez le minimum à \$5, mais établissez le maximum à \$25,000; le fisc aura quand même les recettes sur lesquelles il compte.

M. GARLAND (Bow-River): Faites payer les tireurs de gros chèques.

L'hon. M. ROBB: La modification est proposée en vue d'augmenter la recette, non dans l'idée de dégrever quelqu'un. Nous avons appris qu'un grand nombre d'affaires sur la frontière américaine, au lieu d'être données aux banques canadiennes, étaient confiées aux banques des Etats-Unis situées en bordure du Canada, afin d'éviter notre impôt du timbre. C'est dans l'intention de faire revenir ces affaires de notre côté que j'ai fixé le maximum à \$2,500.

M. BOYS: Le ministre affirme que le trésor perdrait des sommes importantes si le minimum était fixé à \$10. Il devrait pouvoir établir la preuve de ce qu'il affirme; car sans cela je serais partisan du minimum de \$10. C'est très ennuyeux d'avoir à apposer un timbre de 2 cents sur un chèque ou un reçu d'un petit montant.

Pour ma part, je ne crois pas que le fisc y perdra beaucoup. Généralement, les petites sommes se payent argent comptant. Il convient d'encourager les gens à payer par chèque; car on évite ainsi les chicanes à propos de règlements opérés au comptant sans

donner de reçu. Dans l'intérêt des commerçants qui font des affaires par petits montants, le minimum de \$5 devrait être élevé jusqu'à \$10, si le ministre ne peut pas nous prouver que la perte du trésor serait importante.

L'hon. M. ROBB: Je regrette de n'avoir pas les chiffres exacts sous les yeux, mais l'administration estime la perte qui s'ensuivrait à un chiffre considérable. Je suis bien de l'avis de notre collègue que l'impôt du timbre est très ennuyeux, et qu'il serait préférable que le minimum fût fixé à \$10. Je demande qu'on essaye pour cette année le minimum de \$5; et s'il est prouvé par les résultats qu'on pourrait l'élever à 10, à 15 ou 25 dollars, nous examinerons la chose.

M. BOYS: A-t-on tenté de savoir quelles sont les sommes perçues, par exemple du fait des timbres apposés sur les chèques de \$5 et au-dessous, sur les chèques de \$5 à \$10 et sur les chèques de \$10 à \$15, ou s'agit-il tout simplement de la somme globale provenant de cet impôt?

L'hon. M. ROBB: Il s'agit de la somme globale. J'ai demandé à quelques banques de tenter de m'obtenir des chiffres approximatifs de ce chef, mais ces institutions n'ont pas eu le temps de me les fournir dans le délai fixé.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quel est le total des recettes provenant de l'impôt du timbre sur les chèques et les reçus?

L'hon. M. ROBB: Les recettes de l'impôt du timbre provenant de toutes sources s'élèvent à environ 10 millions.

Le très hon. M. MEIGHEN: Les recettes globales de ce chef s'élèvent à 10 millions? Est-ce que cela comprend l'impôt du timbre sur les chèques, les reçus, les découverts, les lettres de change, les billets et le reste?

L'hon. M. ROBB: Parfaitement; les recettes s'élèvent à environ 10 millions.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis étonné que le chiffre des recettes provenant de cette source soit aussi élevé.

L'hon. M. ROBB: Je donne les chiffres ronds; j'essaierai d'obtenir les chiffres exacts.

Le très hon. M. MEIGHEN: Tous ces impôts, je le suppose, donnent lieu à des récriminations ainsi que toute taxe du reste.

L'hon. M. ROBB: Je l'admets volontiers.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'apposition des timbres sur les chèques et les reçus ne donne évidemment pas lieu à autant de récriminations que les timbres d'impôt sur les